

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2011**

*Le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 septembre 2011 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.*

**Présents :** Simone MANGEON, Hervé GRANDJEAN, Yvonne BALLAGUET, Joël THIBAUT, Norbert LAGNEAU, Jean-Pierre DEMEULEMEESTER, Bernard BORDE Catherine ROTA.

**Absents excusés :** Angélique DONDEYNE, Nathalie DEZERT ayant donné pouvoir à Mme BALLAGUET, Marie-Rose PETIT ayant donné pouvoir à Mme ROTA et M. PICOUET ayant donné pouvoir à MANGEON.

**Secrétaire de séance :** Yvonne BALLAGUET

**I. TRANSPORT SCOLAIRE (PISCINE TOURNESOL)**

*Mme MANGEON présente aux Membres du Conseil le devis reçu par les Cars Moreau pour les transports suivants :*

*Service piscine pendant la période scolaire (transport par car des élèves de l'école de COLLEMIERS à la piscine Tournesol à Sens le mardi de 09h40 à 11h15)*

*Après délibération et acceptation des tarifs (91.50 € TTC par jour), Le Conseil mandate Mme MANGEON pour la signature du devis.*

*Le présent marché est conclu pour la période du 20 septembre 2011 au 17 janvier 2012.*

**II. CRÉNEAU HORAIRE (PISCINE TOURNESOL)**

*Mme MANGEON présente aux Membres du Conseil le mail reçu ce jour de M. Philippe DEREMY (Communauté de Commune du Sénonais) concernant le créneau horaire de la Piscine Tournesol.*

*Un créneau horaire à la piscine tournesol pour l'école primaire a été accordé pour le premier semestre (du 20 septembre 2011 au 17 janvier 2012).*

*Un espace horaire dans l'eau de 10h10 à 10h50 tous les mardis pendant le temps scolaire.*

*Le tarif en vigueur à ce jour est de 52 € par séance et par classe, quel que soit le nombre d'élève (ce tarif pourra être modifié en fin d'année par le Conseil de communauté et sera applicable dès janvier 2012).*

*Le conseil accepte le tarif en vigueur.*

**III. TRANSPORT SCOLAIRE (MATERNELLE PAUL BERT PARON)**

*Mme MANGEON a téléphoné aux Cars Moreau car la Mairie n'avait toujours pas reçu les devis pour le transport scolaire de la maternelle de Paron. (rentrée depuis le 05/09/2011) Les devis nous parviendront par courrier.*

*Après renseignements, la secrétaire lui a donné les tarifs pour l'année scolaire 2011-2012.*

- ~ le 1<sup>er</sup> devis : 63,55 € TTC par jour de fonctionnement*
- ~ le 2<sup>ème</sup> devis : prise en charge de l'accompagnatrice soit 16,02 € par jour de fonctionnement*

*Après délibération le Conseil valide les tarifs pour l'année scolaire 2011-2012 et mandate Mme MANGEON pour la signature des devis dès leur réception.*

**IV. ÉTUDE DU BASSIN D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DES SOURCES DES TROIS FONTAINES A COLLEMIERS**

*Mme MANGEON présente le compte-rendu de la réunion de comité de pilotage du 06 septembre 2011*

**V. CONVENTION ATESAT 2010-2011 ET ENTRETIEN ROUTIER**

*Mme MANGEON présente le courrier reçu de M. GRANGER de la DDT (Direction Départementale des Territoires).*

*Désormais, compte tenu des orientations du Grenelle de l'environnement, les interventions intègrent nécessairement des réflexions sur les aspects environnementaux, économiques et sociaux de ces opérations. Pour la période actuelle de conventionnement, la DDT de l'Yonne a axé prioritairement son appui aux collectivités sur la mise en œuvre de l'accessibilité aux personnes handicapées et sur la gestion du patrimoine bâti en intégrant les aspects énergétiques et de sécurité incendie.*

*En revanche, à compter de 2011, les DDT n'interviennent plus sur des missions relevant de la maîtrise d'œuvre, tant dans le champ concurrentiel de l'ATESAT, et notamment en matière de voirie.*

*Pour la dernière année, M. GRANGER nous demande de lui faire parvenir au plus tard pour le 15 octobre 2011, nos intentions de projets en matière d'entretien de la voirie communale, afin que ses services soient en mesure d'établir les estimations nécessaires.*

*Après délibération, les Membres du Conseil décident de demander une estimation pour la rue Haute*

*M. DEMEULEMEESTER quitte la séance à 20h45*

**VI. QUESTIONS DIVERSES**

*~ Mme MANGEON présente le devis de l'entreprise GUERIN reçu en Mairie concernant la mise en conformité de la Mairie et de l'Ecole (suite au rapport de l'Apave). Montant des travaux : 1 058.46 € TTC. Après délibération, le conseil décide de prévoir cette dépense pour le budget 2012.*

*~ Le contrat Gaz de France Provalys arrive à échéance le 30/11/2011, elle présente la nouvelle proposition n° 20110901-27286. Le Conseil accepte la nouvelle proposition et mandate Mme MANGEON pour la signature.*

*La séance est levée à 23h30.*